

REPERE : 4.8.

EDITION : 2010

NP 10_108

DATE : 15/01/2010

4.8. PARTICIPATIONS ET SELECTIONS EN CHAMPIONNATS

Nota préliminaire : insérer la présente note dans l'onglet 4 à la place de la note 4.8 du 11 janvier 2009.

Cette note décrit les conditions de participation aux championnats officiels organisés par la FFVV et le processus de sélection pour les compétitions internationales (Championnats du Monde et d'Europe).

I. PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX, SELECTIFS ET DE FRANCE

A. Championnats régionaux et sélectifs

Les championnats régionaux ou fédéraux sont ouverts à tous les vélivoles licenciés. Ces compétitions devront être validées (§ 2.1, 2.2 et 2.3 du règlement des compétitions fédérales).

La liste et le calendrier des concours régionaux et sélectifs sont proposés annuellement par la commission sportive et acceptés par le Comité Directeur de la Fédération.

Le classement est transmis à la Fédération après validation par le délégué fédéral ou régional chargé de veiller à la validité du championnat.

B. Championnats de France

Pour participer au championnat de France en tant que sélectionné, le concurrent doit :

- être de nationalité française ou pouvoir justifier d'une résidence en France depuis au moins 3 ans à la date du championnat
- et ne pas avoir déjà représenté un autre pays dans une compétition internationale.

Le pilote postulant doit démontrer une expérience minimum en compétition : participation à un régional, à un concours sélectif ou à un championnat de France « Junior ».

La date limite d'inscription est fixée au 31 mars pour les championnats qui débutent en juin ou après. Pour les championnats qui débutent en mai ou avant, celle-ci est fixée au dernier jour de février.

Jusqu'à la date limite d'inscription, un ordre de priorité existe si plus de 40 pilotes postulent dans une même classe (§ 1 ci-dessous). Après la date limite d'inscription les inscriptions sont prises dans l'ordre de réception dès règlements, le cachet de la poste faisant foi (dans la limite de 40 pilotes par classe).

1. Gestion du sureffectif dans une classe

Si le nombre de candidature dépasse le nombre de concurrents admissibles, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Les membres des équipes de France (y compris leurs remplaçants) sélectionnés pour un championnat du Monde ou d'Europe ;
- Les 5 premiers de chaque classe des participants aux championnats de France seniors ou féminin de l'année N-1. ;
- Les 3 premiers des championnats régionaux et concours sélectifs de l'année N-1 listés dans l'ordre du classement permanent ;
- Le classement permanent de l'année N-1.

2. Cas des pilotes réunissant les conditions d'expérience l'année du championnat

Les pilotes réunissant les conditions d'expérience l'année N du championnat de France ou les invités peuvent postuler après la date limite d'inscription, dans la limite des places disponibles.

3. Cas particulier du Championnat de France « Jeunes Pilotes »

Pour participer à ce championnat réservé aux juniors, un concurrent doit avoir moins de 25 ans au 1er janvier de l'année en cours et être autorisé au vol sur la campagne à la date du championnat. En fonction de son expérience et de ses motivations, deux catégories lui sont proposées :

- **Catégorie A :**
 - Objectif : les résultats de cette classe entrent dans les critères de sélection de l'Equipe de France Junior
 - Conditions de participation : aucune

- **Catégorie B :**
 - Objectif : découverte de la compétition
 - Conditions de participation : sont acceptés dans cette classe les pilotes n'ayant jamais participé en tant que commandant de bord à une compétition officielle (championnat régional, interrégional, sélectif ou national)

Si l'une de ses deux classes compte moins de 10 inscrits, l'organisation en accord avec la commission sportive FFVV, se réserve la possibilité de fusionner ces deux classes et d'adapter en fonction les épreuves.

Les « jeunes pilotes » éligibles en catégorie B doivent avoir obtenu un avis favorable de leur association (président ou chef-pilote) et le présenter à l'organisation.

Les mineurs doivent présenter à l'organisation une autorisation parentale.

4. Pilote invités

Les pilotes ne remplissant pas les conditions de sélection aux championnats de France (cf § I-B) peuvent demander une invitation auprès du Président de la Commission Sportive. Le classement à l'IGC Ranking List et les échanges réciproques avec la fédération nationale du demandeur seront pris en compte en cas de surnombre.

Les demandes d'invitation sont à transmettre à info@ffvv.org avant la date limite d'inscription pour le Championnat de France. Le président de la commission sportive FFVV définira à cette date la liste des invités. Leurs inscriptions seront définitives à la réception du règlement par l'organisation. Les demandes ultérieures sont possibles mais seront exceptionnelles et traitées au cas par cas, sans garantie de prise en compte.

Les invités seront classés en hors concours et ne pourront pas concourir pour le titre. Leurs performances figureront à l'IGC Ranking List.

La participation de pilotes hors-concours sera acceptée dans la limite de 1 invité par tranche complète de 5 pilotes sélectionnés.

Nombre de pilotes sélectionnés inscrits	10 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	Plus de 30
Nombre maximum d'invités	2	3	4	5	6

II. SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX – EQUIPE DE FRANCE

Le comité de sélection, composé du Président de la Fédération, du Directeur Technique National, du Président de la commission sportive et de l'Entraîneur national, se réunit à huis clos en fin de saison, pour former les équipes de France engagées dans les compétitions internationales de l'année suivante.

Cette sélection obéit à l'objectif prioritaire, pour notre représentation nationale d'obtenir les meilleurs résultats en compétition internationale. Mais le comité tient aussi compte de l'importance évidente de la sélection dans l'émulation des meilleurs pilotes nationaux et dans la valorisation des championnats de France.

Aucun critère automatique ou à caractère « mathématique » n'entre en jeu.

L'ensemble des résultats internationaux (pour les pilotes ayant déjà fait l'objet d'une sélection) ou nationaux (pour les candidats à la sélection) sont pris en compte.

Des dispositions particulières (publiées à l'avance) pourront être prises en présence de circonstances impératives (par exemple, championnats internationaux en montagne)

Le comité de sélection est seul responsable de ses choix.

Sont publiées annuellement :

- la composition du Club France (NP4.8.1)
- la composition des Equipes de France (NP4.8.2)

Ces deux documents ne sont pas à confondre avec la liste des Sportifs de Haut Niveau proposée par le DTN au Ministère des Sports et publiée au 1er janvier de chaque année.

Les pilotes proposés pour une Equipe de France acceptent ou refusent par écrit la sélection qui leur est offerte. Pour chacun d'eux, cette sélection est dépendante du respect des obligations dont les Sportifs de Haut Niveau font l'objet au niveau du Ministère des Sports et de la Fédération, en particulier vis-à-vis du suivi médical.

A. Equipe de France « Senior » et Club France

Pour les championnats internationaux « seniors », la sélection pour l'année N+1 est effectuée à partir du « Club France » ainsi constitué :

- podiums de tous les championnats de France et de toutes les compétitions internationales IGC des années « N » et « N-1 »
- adjonction éventuelle de trois pilotes nommés par le comité de sélection ne répondant pas aux critères ci-dessus mais ayant déjà participé au moins une fois à un championnat de France.

B. Equipe de France « Féminine »

La sélection pour les championnats internationaux « Féminins » s'appuiera aussi sur le potentiel des candidates.

Celles-ci n'ont pas obligation de faire partie du « Club France » mais doivent avoir participé à un championnat de France ou à un championnat international IGC dans les deux ans précédant la sélection.

C. *Equipe de France « Jeune »*

L'équipe de France « Jeune » est composée de pilotes répondant au critère d'âge défini par les instances internationales pour la participation au championnat.

Les résultats obtenus dans les diverses rencontres sportives, le potentiel et l'engagement des « jeunes pilotes » sont les critères pris en compte pour la sélection.

Ils doivent avoir participé à un championnat de France (senior ou jeune) ou à un championnat international IGC dans les deux ans précédant la sélection.